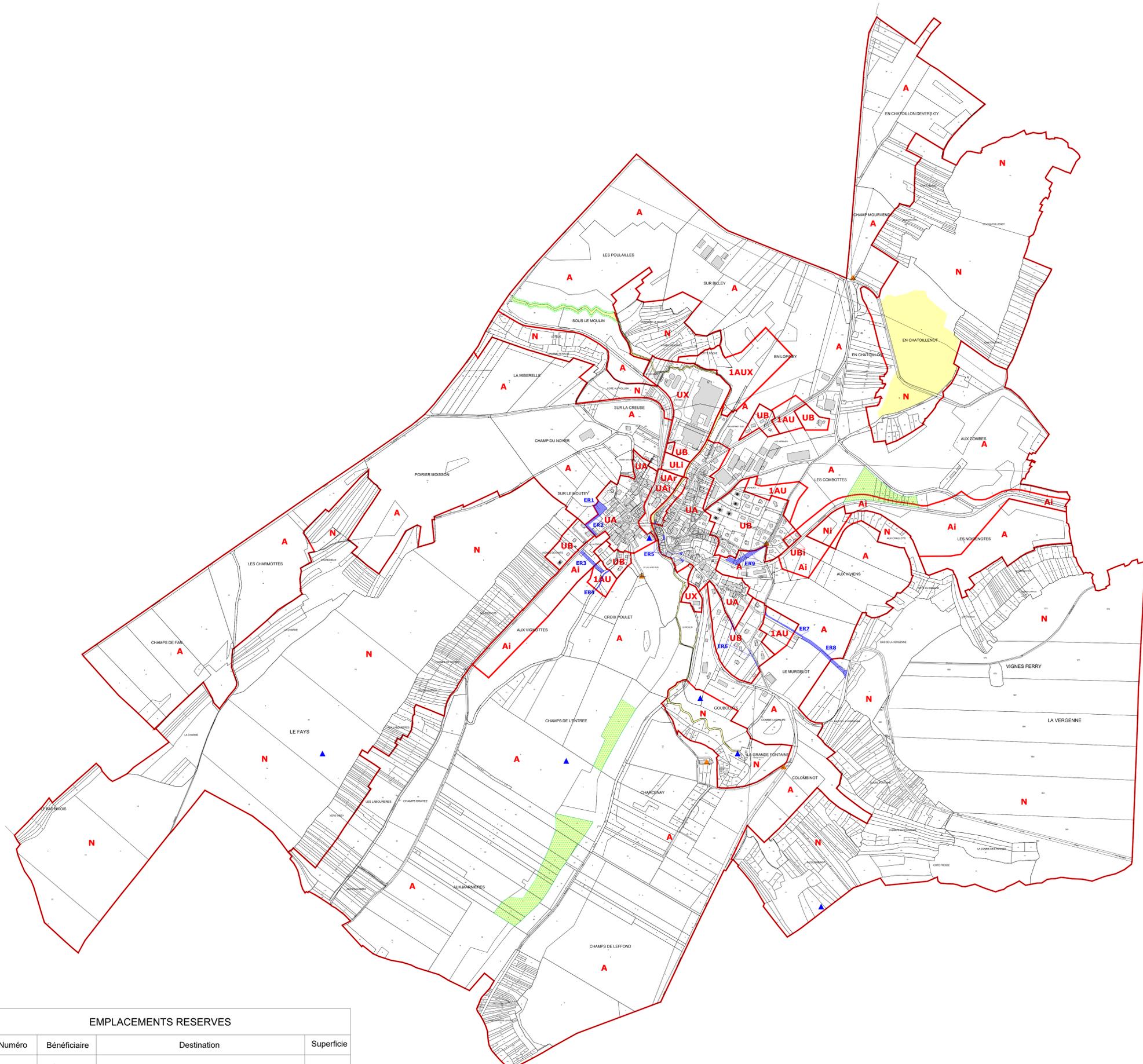


LEGENDE

- Limite de zone
- UA** Nom de zone
- Emplacements réservés
- ER1** Numéro d'opération (voir liste des emplacements réservés)
- Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme
- Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- ▲ Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- ✱ Bâtiment reporté à titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre
- Bandes de danger liées à la conduite d'éthylène Carling - Viriat (340m, 390m, 670m)
- Zones humides
- Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)
- Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)
- ▲ Cavités souterraines

TYPLOGIE DES ZONES

- UA** : zone urbaine centrale correspondant au noyau ancien
 - UAi** : secteur urbain présentant un risque d'inondation
 - UAr** : secteur urbain présentant un risque de ruissellement
- UB** : zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du bâti ancien et aux extensions urbaines
 - UBi** : secteur urbain présentant un risque d'inondation
 - UBr** : secteur urbain présentant un risque de ruissellement
- UL** : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
 - ULi** : secteur urbain présentant un risque d'inondation
- UX** : zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (artisanales, commerciales et industrielles)
 - UXL** : secteur à vocation d'activités économiques, d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 - UXS** : secteur à vocation d'activités économiques, lié à la RD 474 (station-service/restauration)
- 1AU** : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat
 - 1AUr** : secteur naturel à urbaniser, présentant un risque de ruissellement
- 1AUL** : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
- 1AUX** : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques
- 2AU** : zone non équipée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
 - 2AUa** : secteur naturel à urbaniser, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone
- 2AUX** : zone non équipée destinée à recevoir des activités économiques lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
- A** : zone à caractère agricole
 - Ai** : secteur agricole présentant un risque d'inondation
- N** : zone naturelle et forestière
 - Na** : secteur naturel à caractère humide dans lequel le développement d'exploitations agricoles existantes est possible, en terme de constructions et d'extensions de bâtiments.
 - Nc** : secteur naturel correspondant à l'exploitation de la carrière
 - Ni** : secteur naturel présentant un risque d'inondation
 - NL** : secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs
 - NLI** : secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs, présentant un risque d'inondation
 - Nv** : secteur naturel correspondant aux terrains familiaux



DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE
 Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Charcenne

Plan de zonage

APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil communautaire en date du : 04 JUILLET 2022
 La Présidente

		VERDI INGENIERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 13 Avenue Aristide Briand - 21100 DOLE Tel : 03.84.79.22.57 - Fax : 03.72.13.36.70 Email : bourgognefranche.comte@verdi-ingenierie.fr		Page numérotée : 4.2
Echelle: 1 / 5000ème				
N° d'affaire : 08 - 00154	Fichier : Charcenne.dwg	Auteur	Chef de Projet	Contrôle externe
A : 18/01/2016	Avis Projet #13	EU	EU	JM
B : 12/04/2016	Enquête publique	EU	EU	PB
C : 10/08/2016	Approbation	EU	EU	PB

EMPLACEMENTS RESERVES				
Numéro	Bénéficiaire	Destination	Superficie	
1	Commune	Agrandissement du cimetière	1 206,42 m ²	
2	Commune	Création d'un accès au cimetière	764,90 m ²	
3	Commune	Création d'une voie	1 076,11 m ²	
4	Commune	Elargissement de la voirie (chemin d'exploitation n°10)	245,15 m ²	
5	Commune	Aménagement de la voirie et d'un parking (rue du Pont / route d'Avrigny)	209,53 m ²	
6	Commune	Elargissement de la voirie (rue du château d'eau / rue du Murgelot)	114,70 m ²	
7	Commune	Elargissement de la voirie	576,46 m ²	
8	Commune	Création d'une voie	2 078,16 m ²	
9	Commune	Création d'une voie pour desservir la rue de l'Oratoire	1 722,55 m ²	